

CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Décembre 2021 à 20 h 00

Le lundi treize décembre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 06/12/2021

Affichage convocation : 06/12/2021

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre de Présents – 12 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1er adjoint ; LUCIEN Delphine, 2eme adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3eme adjoint ; BOULAND Sébastien ; BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, COLLET Julien, FICHE Stéphanie, GUIBERT Christian, LEBOUCHER Jérôme, RUEL Isabelle.

Nombre d'absents – 0

Nombre d'excusés – 2 – FOUGERE Marie, donne pouvoir à Sylvie BOUVET ; GODET Philippe donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : LEBOUCHER Jérôme

Ordre du Jour :

I. Décision modificative n°5 : chapitre 065	1
II. DM n°6 : Intégration de fiches inventaires – vente des Montouseries et utilisation par le comptable de l'article 1068 pour réaliser les opérations.	1
III. Débat PLUI	3
IV. Questions diverses	4
1. Marché public : Restaurant scolaire	4
2. DETR	4
3. Agrandissement de la Mairie	4
4. Commissions	4
5. Dates à retenir :	4

I. Décision modificative n°5 : chapitre 065

Le conseil municipal,

Vu les dépenses imprévues dans ce chapitre,

Vu les inscriptions budgétaires du BP 2021,

Considérant qu'il faille verser les montants nécessaires,

Après en avoir délibéré,

→ Accepte la décision modificative n° 5 ainsi :

- Chapitre 065 pour un total de + 4 800 €

Dont le détail est :

Art.	Montant en €
6531	4000
6534	400
6574	400

- 022 dépenses imprévues - 4 800 €

✓ **Vote : pour à l'unanimité**

II. DM n°6 : Intégration de fiches inventaires – vente des Montouseries et utilisation par le comptable de l'article 1068 pour réaliser les opérations.

Le conseil municipal,

Vu la vente du logement rue des Montouseries en 2020 qui appartenait à l'ancienne école GRAIN d'AILE,

Vu la nécessité de régulariser les fiches inventaires commune/trésorerie,

Vu les opérations budgétaires et non budgétaires proposées par le Percepteur de Seiches sur le Loir,

Considérant qu'il faille réaliser ces opérations pour intégrer les fiches et ainsi intégrer en recettes le montant de la vente,

Et considérant que le conseil doit autoriser le comptable pour utiliser le compte 1068,

Après en avoir délibéré,

→ Accepte la décision modificative n° 6 selon le tableau d'écritures suivantes :

- *Chapitre 041 Dépenses*
 - *Art. 21318* + 93 026.56 €
 - *Art. 2115* + 2 030.66 €
- *Chapitre 041 Recettes*
 - *Art. 21312* + 93 026.56 €
 - *At. 2031* + 2 030.66 €

➔ Et accepte que le comptable de la Trésorerie de Seiches sur le loir utilise le compte 1068 afin de régulariser ces écritures selon le tableau ci-dessous :

Parcelle(s) concernée(s)			
n° de parcelle(s)		B 787	B 2215
commune (si différente du budget émetteur)			
imputation comptable de la parcelle (si différente de la fiche)			
Ventes sur exercices clos		date	09/01/12
vente		acquéreur	GREGOIRE
		montant (en francs)	
		montant (en euros)	0,00 €
Valeur d'acquisition déjà comptabilisée (tous frais inclus)		(en francs)	
		(en euros)	2,96 €
Valeur d'acquisition théorique, si différente (évaluation du terrain incluse)		(en francs)	
		(en euros)	
		sortie d'actif (en francs)	
écritures de cession déjà enregistrées chez le comptable		(en euros)	0,00 €
		Plus-value : + (en francs)	
		Moins-value : - (en euros)	0,00 €
		montant (en euros)	2,96 €
régularisation non budgétaire		sortie d'actif	
(délibération obligatoire pour permettre au comptable d'utiliser le solde du c/1068)		chez l'ordonnateur (à faire manuellement sur la fiche)	diminution de valeur
		chez le comptable	Dt 1068 Ct 2115
		plus ou moins-value	
		montant (en euros)	2,96 €
		chez le comptable	Dt 192 Ct 1068
Transfert entre fiches inventaires		Valeur d'acquisition déjà comptabilisée (en euros, tous frais inclus)	1 015,33 €
		Valeur d'acquisition théorique, si différente (en euros, évaluation du terrain incluse)	
Type de régularisation		n° de fiche « source »	2020bornLOGEMENT
1 : non budgétaire		imputation comptable de la fiche « source » (si différente)	2031
Chez le comptable : transfert entre fiches		type de régularisation	2-a
Chez l'ordonnateur :		montant (en euros)	1015,33
1-a : ajout de valeur sur fiche en cours et diminution sur fiche « - source »		n° de fiche « cible »	
1-b : diminution de valeur sur fiche en cours et ajout sur fiche « cible »		imputation comptable de la fiche « cible » (si différente)	
2 : ordre budgétaire (chapitres 041)		type de régularisation	
2-a : mandat sur fiche en cours et titre sur fiche « source »		montant (en euros)	
2-b : titre sur fiche en cours et mandat sur fiche « cible »			

✓ **Vote : pour à l'unanimité**

III. Débat PLUI

Mme Le Maire et la commission PLUI fait observer à l'assemblée délibérante les premières réflexions et ajout d'information sur le futur PLUI, notamment la répartition des zonages dans le respect des restrictions de la non artificialisation des zones non urbaines, les particularités architecturales et environnementales à caractère patrimonial. Toutes ces démarches sont en cours de réflexions.

La commune rappelle aux rairieux qu'un registre de concertation du futur PLUI est disponible à l'accueil de la Mairie pour toute remarque possible.

IV. Questions diverses

1. Marché public : Restaurant scolaire

Mme Le Maire informe que la réunion de commencement de travaux à lieu ce mardi 14/12/2021 avec les 10 entreprises retenues, un lot est en attente celui correspondant à la plomberie.

2. DETR

Le préfet a fait la demande que des fiches soient envoyées avant le 10 décembre pour lister les projets communaux.

Il a donc été déposé les projets suivants :

- 1) Agrandissement du cimetière
- 2) City stade
- 3) Rue des buttes
- 4) Agrandissement de la Mairie

Ces projets ont été déposés selon l'ordre d'avancement de leur étude.

Les dossiers complets seront déposés avant le 28 janvier avec les devis plus précis et un plan de financement correspondant. Ceci sera aussi présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

3. Agrandissement de la Mairie

Mme Le Maire annonce que 3 architectes sont en cours de consultation afin d'élaborer le projet.

Un schéma d'orientation a été réalisé afin de déterminer l'organisation du bâtiment actuel et son extension selon l'accueil du public et l'utilisation interne et confidentiel des agents et élus.

4. Commissions

Les commissions voirie, cimetière et fleurissement émettent quelques remarques quant aux améliorations nécessaires à l'entrée du parking selon le souhait initial.

5. Dates à retenir :

- prochain conseil : 17/01/2021

Sans autre question, la séance est levée à 22h00.